

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



DH
LES SPORTS⁺

aille la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort

ACTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

Revue de presse du vendredi 07 août 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE
NOUVELLE



La police débarque sur TikTok pour toucher les plus jeunes

RÉSEAUX SOCIAUX

La plateforme chinoise va être utilisée par les zones de police dans le respect strict d'un cadre de sécurité clairement défini.

De nombreuses zones de police communiquent via les réseaux sociaux comme Facebook et Instagram. Mais ces canaux sont de plus en plus délaissés par les plus jeunes au profit de TikTok, raison pour laquelle un cadre clair et sécurisé a été élaboré pour exploiter ce canal.

“Les réseaux sociaux sont devenus une source d'information importante pour les jeunes. TikTok en fait partie sans conteste. Les zones de police ont de nombreux messages pertinents à transmettre aux jeunes, par exemple sur l'alcool au volant, la consommation de drogues, la sécurité en ligne, la cybercriminalité et la prévention. Si nous voulons toucher les jeunes, nous devons aussi communiquer via les canaux qu'ils utilisent. Cela doit évidemment se faire de manière sûre et responsable”, déclare le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin (MR).

Les enquêteurs peuvent

déjà aujourd'hui mener des recherches via TikTok lorsque cela s'avère nécessaire pour leur mission. Cela se fait sur un appareil dit sale: un appareil distinct et cloisonné, non connecté au réseau interne de la police. Le nouveau cadre poursuit un autre objectif: donner aux

zones de police la possibilité d'utiliser TikTok en toute sécurité pour informer les jeunes sur le travail policier en général, et pour la communication préventive et la sensibilisation.

TikTok reste en principe interdit sur les appareils de service et les appareils personnels de la police locale. La plateforme pourra désormais être utilisée pour communiquer avec les jeunes, dans le respect strict d'un cadre de sécurité clai-

rement défini. Les données à caractère personnel, les informations opérationnelles ou toute autre donnée policière ne pourront jamais être traitées ni partagées via TikTok.

“L'utilisation doit se faire sur un appareil distinct et isolé, sans accès au réseau interne de la police. Le compte TikTok doit lui aussi rester totalement séparé de l'environnement professionnel policier. Il ne peut être lié à une adresse e-mail officielle de la

police et doit être protégé par un mot de passe fort et, dans la mesure du possible, une authentification à deux facteurs”, précise Bernard Quintin.

■ L'application chinoise au cœur des critiques

Pour rappel, TikTok, propriété du groupe chinois ByteDance, fait l'objet depuis plusieurs années de critiques concernant le traitement des données de ses utilisateurs. Plusieurs pays occidentaux s'inquiètent d'une possible obligation légale pour ByteDance de partager des données avec les autorités chinoises en vertu de la loi chinoise sur le renseignement national, ce que l'entreprise dément.

■ TikTok reste interdit sur les appareils personnels.

C'est précisément dans ce contexte que le nouveau cadre policier impose un cloisonnement strict entre TikTok et les systèmes internes de la police, afin qu'aucune donnée sensible ne transite par la plateforme.



■ TikTok reste interdit sur les appareils de service et personnels des policiers. © SHUTTERSTOCK

Arnaud Farr

Derniers tours de vis avant l'accueil de milliers de festivaliers

RONQUIÈRES

Le Ronquières Festival ouvre ses portes ce vendredi après-midi avec un site complètement repensé.

Les derniers coups de clé se donnent encore ce jeudi sur le site du Plan incliné. Ici, un technicien ajuste une structure. Là, une équipe peaufine les finitions d'un espace d'accueil. Mais à quelques heures de l'ouverture des portes du Ronquières Festival, les organisateurs affichent leur sérénité. Le rendez-vous musical est prêt à accueillir ses premiers festivaliers dès ce vendredi.

"On sera prêts. Il reste toujours quelques petites choses

à régler, mais sinon, tout est en place. Et il va faire beau, c'est une bonne nouvelle. Les équipes sont sereines aussi", sourit Jean-François Guillin, l'un des organisateurs.

Pendant une quinzaine de jours, des dizaines de personnes se sont relayées pour transformer le site. Un chantier d'autant plus particulier que cette édition 2026 marque une véritable révolution dans l'aménagement du festival.

Les habitués risquent d'ailleurs d'être surpris. Les

organisateurs sont repartis d'une page blanche pour repenser entièrement la circulation et améliorer le confort des festivaliers. Le changement le plus spectaculaire saute immédiatement aux yeux : les deux grandes scènes, Tribord et Bâbord, sont désormais installées côte à côte. Elles font face à la petite colline qui domine le site, offrant des gradins naturels où le public pourra profiter des concerts avec, en toile de fond, la silhouette emblématique de la tour du Plan incliné.

Cette révolution copernicienne a nécessairement impacté les habitudes du montage sur le site du Plan

incliné. *"Quand on redessine tout un site, cela reste très théorique et il y a toujours quelques surprises. Mais, franchement, pour un tout nouveau site, je pense qu'on avait bien préparé les choses. J'ai surtout hâte que les festivaliers découvrent les deux mastodontes et nous donnent leur avis",* poursuit Jean-François Guillin.

"On a hâte de faire découvrir le nouveau site aux festivaliers"

Au-delà de cette nouvelle configuration, le festival promet aussi plusieurs nouveautés destinées à enrichir

l'expérience. Mapping vidéo, installations visuelles, espaces plus conviviaux ou encore le nouveau Bâbord Club doivent offrir davantage qu'une simple succession de concerts. Les festivaliers pourront également profiter de nouveaux espaces pour se poser autour d'un verre.

Après une édition 2025 compliquée sur le plan de la fréquentation, les organisateurs veulent redonner l'envie de vivre l'expérience Ronquières. Les préventes ont d'ailleurs connu une belle accélération ces deux dernières semaines. *"On a eu un bon rush ces quinze derniers jours. Ça va bien nous aider. On ne sait pas vraiment expliquer ce qui s'est passé l'an dernier. Ce n'était pas propre à Ronquières, beaucoup de festivals ont connu les mêmes difficultés. Aujourd'hui, on veut proposer davantage d'expériences pour que les gens aient envie de revenir."*

Le verdict appartiendra désormais aux festivaliers. Dès ce vendredi, ils découvriront ce Ronquières Festival nouvelle formule, avec l'espoir, pour les organisateurs, que cette refonte marque le début d'un nouveau chapitre pour l'événement.

Grégoire Lalieu

7 choses que l'on ne trouve qu'au Ronquières Festival (ou presque)

À Ronquières, plusieurs ingrédients se combinent pour créer une identité à part. Voici ce qui fait la singularité du rendez-vous musical.

Il y a le Plan incliné. Il offre un décor exceptionnel qui sublime les concerts et donne au festival une identité immédiatement reconnaissable.

Cette année, les amateurs de sensations fortes pourront en outre s'élancer depuis la tour du Plan incliné grâce à un death ride installé avec le concours de l'armée belge. C'est par ailleurs l'une des grandes nouveautés de cette édition. Les deux scènes principales sont désormais installées l'une à côté de l'autre.

Depuis l'agrandissement du festival en 2023, une colline permet d'assister aux concerts confortablement installés dans l'herbe. Ces gradins naturels offriront un point de vue privilégié, face aux artistes et avec le Plan incliné en toile de fond. Sans revendiquer l'exclusivité, le festival se distingue par une offre particulièrement variée et qualitative, loin du traditionnel duo pain-saucisse et frites.

Le festival jouit par ailleurs d'une convivialité reconnue et qui constitue son ADN. Enfin, la programmation transgénérationnelle fait de Ronquières un festival où ados, parents et même grands-parents peuvent prendre leur pied, ensemble ou chacun de leur côté.

G.La



TRAVAUX – HOUDENG

Chantier du futur parking P+R : une partie de la chaussée du Pont du Sart fermée jusqu'au 21 août

La construction du futur parking P+R de Houdeng se poursuit. Dans le cadre de l'aménagement de son accès, SPW Mobilité et Infrastructures mène actuellement des travaux sur la chaussée du Pont du Sart. Une partie de cette voirie est fermée à la circulation en direction de Houdeng jusqu'au 21 août.

EMILIE LARCIN

Depuis ce jeudi 6 août, le tronçon situé entre le giratoire du Pont-Canal et le carrefour avec la rue Joseph II est inaccessible aux automobilistes circulant en direction de Houdeng. En revanche, dans le sens opposé, vers Le Roeulx, la circulation reste inchangée. Ces travaux visent à créer une



58 places de stationnement doivent être créées à cet endroit. © Archives Sudinfo

nouvelle voie d'accès au futur parking de délestage et de covoiturage. « L'idée est de créer une voie qui traverse la berme centrale afin de permettre un accès direct au parking aux personnes venant du Roeulx,

de Binche ou de l'autoroute », explique Olivier Destrebecq (MR), échevin de la Mobilité à La Louvière.

Le chantier a été programmé durant les vacances scolaires, et ce, afin de limiter les per-

turbations. « La circulation étant moins dense en été, cela occasionne moins de désagréments », poursuit l'échevin.

UNE DÉVIATION VERS HOUDENG

Une déviation est prévue pour les automobilistes souhaitant rejoindre Houdeng. Ils doivent emprunter la N55 en direction de Binche, prendre la sortie Strépy-Bracquegnies par la rue Joseph Wauters, puis poursuivre via les rues du Marais, Liébin et Joseph II.

Pour rappel, ce parking de délestage et de covoiturage est en cours d'aménagement au pied du Pont-Canal, à Houdeng-Aimeries. Lancé en 2023, le projet prévoit la création de 58 places de stationnement, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ainsi que d'équipements destinés aux cyclistes.

Estimé à environ 800 000 euros et subsidié à 80 % par la Wallonie, il doit notamment

réduire le stationnement aux abords des commerces voisins et favoriser les déplacements vers le centre-ville en transports en commun ou via des modes de mobilité douce.

Les travaux ont officiellement débuté en avril dernier et avancent actuellement dans le respect du calendrier. La mise en service du parking est toujours prévue pour l'automne prochain. ■



« Il y a moins de désagréments en été », souligne l'échevin. © D. Claes

NÉ À LA LOUVIÈRE, UN NOUVEAU PARTI ANIMALISTE VISE LES ÉLECTIONS DE 2029

Créé en janvier dernier à La Louvière, le Mouvement animaliste de Belgique poursuit son développement. Le jeune parti politique entend participer aux élections fédérales et régionales de 2029, avant les communales de 2030.

LAURINE HANQUET

À peine huit mois après sa création, le Mouvement animaliste de Belgique affiche déjà de grandes ambitions. Né à La Louvière en janvier 2026, le jeune parti politique assure avoir déjà constitué 23 sections locales en Wallonie et à Bruxelles et prépare ses premiers rendez-vous électoraux : les élections fédérales et régionales de 2029, puis les communales de 2030.

À l'origine du projet, Laurent Sion, président et fondateur du mouvement animaliste, explique avoir d'abord envisagé de créer une association avant de finalement choisir la voie politique : « Il est temps de remettre le vivant au centre du débat public. Quand on parle du vivant, on parle évidemment des animaux, mais aussi des personnes et de l'écologie. Tout cela est souvent oublié. »

Carine Minon, candidate pour la section de Soignies et responsable du Hainaut, précise : « On ne peut pas séparer les animaux, la nature et l'humain. Tout est lié. Nous sommes interdépendants et nous voulons défendre cette cause pour permettre un mieux-vivre en-



Laurent Sion est le président et fondateur du parti. Carine Minon en est la responsable Hainaut et sera candidate pour la section de Soignies. © DR

d'animaux et la reconnaissance de l'animal comme être sensible.

”

« Les associations qui œuvrent pour le bien-être animal n'ont pas toujours

le développement de collaborations autour des forêts du Brabant et une importante végétalisation du territoire, avec la plantation de 4.000 kilomètres de haies, d'un million d'arbres et la création de 2.000 mares écologiques. Enfin, son programme mobilité mise sur une politique de réduction des vitesses, des amendes proportionnelles aux revenus, un recours

blèmes sont locaux. Les sections permettent d'être à l'écoute des citoyens, d'identifier les difficultés et de dialoguer plus facilement avec les autorités communales », précise Carine Minon.

Le mouvement souhaite notamment que chacune de ses sections participe à la création, ou rejoigne lorsqu'il existe déjà, un comité consultatif du bien-

plusieurs formations politiques afin qu'elles le portent au Parlement.

L'objectif est désormais clair : être présent lors des prochaines échéances électorales. « Nous serons présents en 2029 pour les élections régionales et fédérales, puis en 2030 pour les communales », affirme Laurent Sion. En parallèle, le jeune parti poursuit son recrutement et

semble.»

Selon le président, le choix de créer un parti répond à un manque: «Il existe énormément d'associations qui œuvrent pour le bien-être animal, mais elles n'ont pas toujours de relais politique», résume-t-il. Actuellement, le programme du Mouvement animaliste s'articule autour de quatre grands axes. Son volet consacré au bien-être animal, composé de 14 mesures, prévoit notamment un durcissement des sanctions contre la maltraitance, la création de chèques vétérinaires sociaux, la lutte contre le trafic illégal

de relais politique »

Laurent Sion

PRÉSIDENT ET FONDATEUR DU
MOUVEMENT ANIMALISTE DE BELGIQUE

Le programme comprend également un volet socio-économique de 12 propositions, avec notamment la revalorisation des métiers du soin et du secteur non marchand, un renforcement de la prévention des burn-out ainsi qu'un meilleur accès aux congés thématiques et au crédit-temps. En matière d'écologie, le parti défend la création de deux nouveaux parcs nationaux en Wallonie,

accru au télétravail lorsque cela est possible et un renforcement de l'offre ferroviaire, avec l'objectif d'atteindre au minimum quatre trains par heure vers les grandes villes et deux trains par heure sur le reste du réseau.

DÉJÀ 23 SECTIONS LOCALES

Le parti assure connaître une croissance plus rapide qu'espérée. En huit mois, il revendique 23 sections locales et 33 candidats répartis dans plusieurs communes wallonnes, dont La Louvière, Soignies et Seneffe. Pour ses responsables, cette implantation locale est indispensable: «Bien souvent, les pro-

être animal dans sa commune. Plusieurs démarches devraient être lancées avant la fin de l'année.

CAP SUR LES ÉLECTIONS

Faute d'élus (puisque le parti n'existait pas lors des dernières élections), le Mouvement animaliste ne peut aujourd'hui pas déposer lui-même les textes qu'il élabore.

Il indique avoir pourtant récemment rédigé un projet de loi baptisé « Zeus » rendant la restitution des animaux saisis après des faits de maltraitance plus compliquée. Pour ce faire, le président a pris contact avec

lance un appel aux citoyens souhaitant s'engager. « Nous en sommes aux prémices, mais nous avons déjà regroupé une communauté de plus de 3.000 personnes sur les réseaux sociaux. C'est un succès grandissant », ajoute le fondateur du parti. « Nous avons besoin de candidats. Beaucoup de citoyens ressentent aujourd'hui un malaise par rapport au vivant et peuvent se retrouver dans le programme que nous voulons défendre. » ■

À noter : le programme du parti peut être consulté via la page Facebook « Mouvement Animaliste de Belgique ».

Marianne crée une pétition pour sauver le Vieux Canal

Près de 1.000 personnes soutiennent déjà la pétition lancée à Seneffe pour lutter contre la prolifération d'algues dans le Vieux Canal. « Deux biefs dont je parle sont complètement morts », nous explique Marianne Hanique, à l'origine de cette action.

LORE THOUVENIN

Marianne Hanique a vécu une vingtaine d'années à Seneffe. Elle s'en est éloignée un temps mais est revenue dans la commune il y a un peu plus de trois ans. À son retour, elle découvre le Vieux Canal dans un état qu'elle juge alarmant. « C'est une catastrophe écologique, c'est déplorable », témoigne-t-elle. C'est surtout dans les deux biefs du centre de Seneffe que la situation est préoccupante, selon elle. « Il y a trois ans, je suis tombée sur de nombreux poissons morts, le ventre vers le haut. Aujourd'hui, il ne reste plus que quelques tortues et des foulques. La raison, c'est la prolifération des algues. Oui, il faut des lentilles d'eau, je suis d'accord. Elles sont bénéfiques, mais ici, il y

en a beaucoup trop. Et puis, il y a aussi des algues filamenteuses que je ne connais pas. Il y en a tellement qu'il n'y a plus de photosynthèse possible. Sous cette couche verte, les végétaux ne poussent plus, les poissons herbivores n'ont plus rien à manger et, s'ils meurent, ce sont les carnassiers qui meurent aussi. Les deux biefs dont je parle sont complètement morts, il n'y a plus rien dedans », affirme-t-elle.

Marianne dit également avoir constaté la raréfaction des nénuphars qui recouvraient autrefois le canal. Les pêcheurs, ajoute-t-elle, auraient eux aussi déserté les lieux.

PRÈS DE 1.000 SIGNATURES

La riveraine a tenté de faire avancer le dossier, sans beaucoup de succès. « La com-



« Une couche verte qui empêche toute photosynthèse. » © DR



mune, le Département de la Nature et des Forêts (DNF), la Région wallonne... Le canal est divisé en plusieurs morceaux et tout le monde se rejette la balle », regrette-t-elle.

Elle a même mis un pied en politique pour faire bouger les choses de l'intérieur, mais « ça n'a pas fonctionné ». Après avoir un peu baissé les bras, l'interpellation de deux pé-

cheurs a redonné un coup de boost à sa détermination. Depuis quelques jours, la pétition qu'elle a créée circule bien.

SOLUTION MÉCANIQUE

Au moment d'écrire ces lignes, la version papier comptait environ 500 signatures, contre près de 490 pour la pétition en ligne. « Plus j'ai de si-

gnatures, plus nous aurons de poids », souligne-t-elle.

Pour Marianne, la solution n'est pas l'utilisation de produits chimiques, « ni de faire des frais énormes. Je propose, avec l'aide de bénévoles, de retirer à la main les algues qui sont en surplus et d'introduire l'amour blanc, une espèce de poisson qui permettrait de réguler l'apparition de ces algues », explique-t-elle.

« Si on ne fait rien, nous ne parviendrons pas à retrouver un équilibre dans ce canal », conclut-elle.

Son action a attiré l'attention de l'échevine de l'Environnement, qui lui a d'ores et déjà demandé de la rencontrer. Contacté à ce sujet, le Service public de Wallonie ne nous avait pas répondu au moment de rédiger cet article. ■

LES RADARS : MEILLEUR MOYEN DE LIMITER LA VITESSE OU POMPES À FRIC ?

Jusqu'au 9 août se déroule une action européenne de contrôle de la vitesse sur les routes. Les radars sont-ils le meilleur moyen d'agir ?

Les excès de vitesse sont considérés comme un fléau partout en Europe, justifiant cette semaine une action coordonnée du réseau policier européen Roadpol, à l'occasion du grand chassé-croisé des vacances. Plus de 100.000 automobilistes avaient été flashés et sanctionnés lors de la précédente édition. De quoi confirmer l'efficacité des radars et la propension croissante des autorités à s'en équiper ? Le Soir s'est posé la question.

1 La vitesse est-elle le principal facteur de risque ?

Selon l'institut Vias, un accident mortel sur trois est dû à une vitesse excessive ou inadaptée, les autres principaux facteurs de risque étant la conduite sous influence et la distraction au volant. Plus la vitesse augmente, plus le risque d'accident est élevé, et plus la gravité de ces accidents grimpe.

Il ne faut d'ailleurs pas atteindre des vitesses stratosphériques pour s'exposer ou exposer autrui au danger : pour un piéton en ville, le risque de décès est six fois plus important s'il est heurté par une voiture qui roule à 50 km/h plutôt qu'à 30 km/h.

sonnes qui avouent rouler trop vite tous les jours est passé en cinq ans de 6 % en 2020 à 3 % en 2025. Autre évolution positive : le nombre de personnes décédées sur la route (445) a atteint son niveau le plus bas l'an dernier en Belgique même si l'objectif de « zéro mort sur les routes à l'horizon 2050 » n'est pas encore atteint.

2 Les radars sont-ils un outil indispensable ?

Oui, mais pas seulement. Si la gravité des accidents diminue depuis plusieurs années, c'est parce que lorsque ceux-ci se produisent, « ils surviennent généralement à une vitesse moindre, ce qui réduit leur gravité », relève Vias dans son dernier baromètre de la sécurité routière. Les facteurs qui expliquent cette baisse sont nombreux : l'institut cite notamment la multiplication des zones 30, la hausse des contrôles, mais aussi l'utilisation de plus en plus répandue de systèmes d'aide à la conduite qui permettent d'éviter les accidents ou de réduire la vitesse des véhicules impliqués dans ceux-ci.

Dans un dossier plus complet sur la vitesse et la sécurité routière, Vias notait également l'importance des infrastructures permettant

sibles les limitations, comme la présence de rétrécissements de la chaussée, de ronds-points ou de ralentisseurs. La sensibilisation et la formation, de même que d'éventuels stages pour des récidivistes, contribuent également à renforcer l'efficacité de l'arsenal, de même que la cohérence des limitations, afin qu'elles soient adaptées aux objectifs poursuivis, en agglomération ou près d'une école par exemple.

Prudence sur la route des vacances : les polices d'Europe s'associent pour vous faire respecter les limites de vitesse !

Si les radars ne sont donc pas les seuls outils de lutte contre les excès de vitesse, ils n'en demeurent pas moins indispensables. Non seulement ceux qui sanctionnent, classiquement, un excès de vitesse à un point précis mais aussi les fa-



meux radars tronçons. Dont l'efficacité est vantée tant par les professionnels de la sécurité routière que par ceux de la mobilité, à l'instar de Coyote, dont les données récoltées auprès des utilisateurs démontrent une influence de ce type de radar non seulement dans la zone couverte par le radar mais aussi après celle-ci.

3 Quels sont les critères d'installation ?

L'efficacité prouvée des radars incite les autorités à en équiper le réseau dans toutes les Régions du pays. La Wallonie a actualisé tout dernièrement ses ambitions en la matière, prévoyant l'installation de 140 nouveaux appareils d'ici la fin de l'année, dont 40 radars tronçons et le déploiement d'un total de 600 d'ici la fin de la législature. De quoi faire plaisir aux bourgmestres, eux-mêmes soucieux de sécuriser leurs administrés ? La demande étant supérieure à ce que permettent les budgets

objectivement une amélioration de la sécurité, les dos-

siers introduits par les communes et les zones de police font l'objet d'une évaluation. Celle-ci prend en compte divers critères tels que les vitesses relevées lors de contrôles antérieurs, les statistiques d'accidents des cinq dernières années et la proximité de lieux sensibles comme les écoles, les hôpitaux ou les infrastructures sportives.

Parmi les critères ne figure donc pas celui visant à faire rentrer l'argent dans les caisses communales, sachant que le projet existe de faire profiter les communes d'une partie des recettes générées par les radars installés sur leur territoire. Sachant aussi que des excès ont été constatés et dénoncés en Flandre. « Dans notre projet, la constatation des infractions restera entre les mains de l'autorité publique régionale. Il n'est pas question de déléguer cette mission à un opérateur privé », assure-t-on au cabinet du ministre wallon de la Mobilité, François Desquesnes (Les Engagés).

Et pourtant, toujours selon Vias, plus d'un Belge sur quatre (26 %) avoue dépasser les limitations de vitesse plusieurs fois par mois, un sur dix (9 %) plusieurs fois par semaine et 3 % des conducteurs les dépassent même tous les jours. Mais l'évolution est positive : le pourcentage de per-

de rendre plus li-



et parfois à ce que nécessite

Une dérive également dénoncée par Vias. « C'est un risque porté à l'adhésion des citoyens dès lors qu'ils se sentent piégés », commente Benoit Godard, porte-parole. « On est allé trop vite et trop loin en Flandre, j'espère qu'on en tirera les leçons. » ■

Marathon de contrôles de vitesse ces samedi et dimanche

La police fédérale et près d'une centaine de zones de police locale renforceront les contrôles de vitesse pendant 24 heures, du samedi 8 août à 06h00 au dimanche 9 août à 06h00, dans le cadre de la 25e édition du marathon contre la vitesse. Des radars fixes automatiques et des radars mobiles seront déployés sur l'ensemble du territoire. L'objec-

tif est d'inciter les automobilistes à lever le pied et à respecter les limitations de vitesse.

« De nombreuses personnes sous-estiment encore et toujours les risques d'une vitesse excessive, qui reste l'une des causes principales d'accidents », souligne la police. Organisé deux fois par an, le marathon avait permis de contrôler 1.361.657 conduc-

teurs lors de sa précédente édition, en avril. Parmi eux, 3,28 % étaient en excès de vitesse.

L'opération belge s'inscrit également dans une campagne européenne coordonnée par Roadpol, le réseau européen des polices de la route. Du 3 au 9 août, plus de 20 pays européens renforcent eux aussi leurs contrôles de vitesse. ■

L'ARIZONA S'ATTAQUE POUR DE BON AU CYBERHARCÈLEMENT

Toute personne victime de harcèlement anonyme en ligne pourra bientôt obtenir les données d'identification de son harceleur. Un simple coup de fil vous permettra de savoir qui vous insulte ou vous harcèle



DIDIER
SWYSEN

Journaliste

Le gouvernement a élargi le mois dernier les compétences du service de médiation des télécoms. Les victimes de haine en ligne pourront dorénavant y demander l'identité de leurs tourmenteurs.

FINI L'ANONYMAT !

« Il faut mettre fin à l'anonymat du harcèlement. Celui qui diffuse la haine ne doit plus pouvoir s'en sortir sans conséquence », juge Rob Beenders, le ministre de l'Égalité des chances et de la Protection des consommateurs. « La cyberhaine se propage à une vitesse fulgurante et reste souvent non signalée, ce qui rend indispensable une prévention ciblée et une bonne visibilité

des canaux de signalement ». Cette lutte contre la cyberhaine constitue aussi un volet important du plan fédéral LGBTI, approuvé par le gouvernement De Wever juste avant les vacances parlementaires et que le ministre a présenté à nos confrères du « Standaard ».

Dans le texte approuvé en première lecture par le gouvernement, toute personne harcelée en ligne pourra bientôt demander les données d'identification de son harceleur. Pas directement à son opérateur, mais par l'intermédiaire du Service de médiation pour les télécommunications. Cela vise directement les « trolls anonymes » qui envoient des messages sur les réseaux sociaux, via des applications de messagerie comme Messenger et Whatsapp ou par e-mail.

Le Service de médiation traite déjà les plaintes relatives aux abus commis par téléphone

ou par SMS. Le dispositif sera donc étendu aux communications en ligne. M. Beenders travaille sur ce texte avec la ministre du Numérique, Vanessa Matz (Les Engagés). « Les entreprises qui refuseront de coopérer pourront se voir infliger des amendes », précise encore le ministre Beenders ; il assure que le dispositif sera prêt au plus tard au printemps 2027.

« Les personnes harcelées en ligne ne devront pas s'adresser à la police pour tenter d'identifier l'auteur. Le Service de médiation a le pouvoir de demander les données aux opérateurs télécoms. Ceux-ci sont tenus de les transmettre également à la victime », reprend Rob Beenders.

REPRÉSAILLES ?

Ne craint-il pas des représailles ? « Non, nous n'en avons pas peur, car nous ne constatons pas non plus de représailles dans le cas des appels anonymes. Cela dit, nous

partons du principe que la plupart des plaintes continueront d'être traitées par la police. Ce dispositif lui fournira un outil important pour identifier les auteurs. »

”

« Il faut mettre fin à l'anonymat du harcèlement. Celui qui diffuse la haine ne doit plus pouvoir s'en sortir sans conséquence »

Rob Beenders

MINISTRE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DE LA PROTECTION DES
CONSUMMATEURS

La victime ne devra pas nécessairement saisir elle-même le Service de médiation. Toute personne ou instance qui reçoit des signalements de harcèlement en ligne pourra le

faire. Il peut donc tout aussi bien s'agir d'une personne travaillant dans l'enseignement qui voit un élève s'effondrer à cause du cyberharcèlement ou d'un psychologue dont un client est en difficulté.

ÇA RÉUSSIT DANS UN CAS SUR DEUX

Le Service de médiation pour les télécommunications a reçu, en 2025, près de 2.650 demandes concernant l'utilisation malveillante des télécoms. Un peu moins qu'en 2024 (2.785). La plupart des demandes d'identification relevaient de conflits privés, représentant un peu moins de 60 % des demandes l'an dernier.

Il s'agissait essentiellement de demandes ayant trait à du harcèlement (appels fréquents, souvent anonymes, parfois nocturnes), à des menaces de mort, de violence physique ou psychologique, à des propos injurieux ou encore à du contenu sexuel non sollicité. Dans un peu moins d'un dossier sur deux, l'identification des personnes présumées responsables a été rendue possible. ■

ON RECRUTE DES INFLUENCEURS
POUR S'ATTAQUER À LA HAINE EN LIGNE



Rob Beenders passe à l'offensive. © BELGA

comment ils peuvent signaler plus efficacement ces discours de haine.

« Les campagnes habituelles d'information réalisées par le gouvernement ne sont pas comprises par les jeunes. C'est pourquoi nous avons décidé d'utiliser des influenceurs », justifie le ministre. Un budget de 33.396 € a été prévu à cet effet.

TEST CONCLUANT

Le ministre indique qu'un test mené en avril a montré que la campagne avait touché un large

Le gouvernement fédéral va, dès septembre, recourir à des influenceurs pour lutter contre la haine et la discrimination en ligne et inciter les jeunes à mieux signaler cette cyberhaine. Les influenceurs auront pour mission d'expliquer aux jeunes

public. « L'essai a été très concluant. Pour nous, pouvoirs publics, il s'agit véritablement d'une nouvelle stratégie. » Un influenceur (Kobe Peeters) avait alors publié sur Instagram une vidéo dans laquelle il expliquait aux jeunes que de nombreux actes de haine anonyme en ligne pouvaient être qualifiés de « racisme, sexisme, antisémitisme et LGBTI-phobie ». Il les encourageait à signaler ce type de messages ou de commentaires aux instances compétentes, même lorsqu'ils étaient anonymes. ■

D.S.

Un tiers des exclus du chômage a disparu : « Mon allocation, c'était mon argent de poche »

« Louise » (prénom d'emprunt) touchait une allocation comme cohabitante. Exclue du chômage, elle n'a rien demandé au CPAS. Elle n'illustre pas la situation de tous les cohabitants, mais elle fait partie de ce « bataillon des disparus ».

DIDIER SWYSEN

Parmi les exclus du chômage, il y a ceux qui sont allés frapper à la porte d'un CPAS et y ont obtenu un revenu d'intégration : selon les statistiques les plus récentes du SPP Intégration sociale, arrêtées fin juin, ils sont plus de 43.000 au niveau national (en comptabilisant les jeunes en fin de droits aux allocations d'insertion), environ 45 % des personnes exclues du chômage. Ils sont aussi plus de 23.000 au niveau wallon, environ un Wallon exclu sur deux.

35 % DE « DISPARUS »

Il y a également ceux qui ont retrouvé un boulot, environ 10 % des exclus au niveau national et 9 % en Wallonie. Il y a encore ceux qui ont rejoint l'assurance-maladie, là aussi 9 à 10 % selon des statistiques encore fragiles : les deux dernières citées s'arrêtent, pour l'instant, à la fin mars, trois mois plus tôt que celles du SPP Intégration sociale.

Et puis, il y a ceux qui ont disparu du paysage,

que l'on ne trouve ni à l'emploi, ni au CPAS, ni à l'assurance maladie-invalidité. Si on tient compte des pourcentages précités, ce « bataillon des disparus » équivaldrait à un tiers des exclus du chômage jusqu'ici. Il peut s'agir de personnes qui ont demandé une aide au CPAS sans l'obtenir ou

“
« Je n'avais pas forcément besoin d'allocations de chômage quand j'ai perdu mon job, mais pourquoi y aurais-je renoncé alors que j'y avais droit ? Je n'ai pas triché, ni fraudé »

« Louise »

qui n'ont pas souhaité le solliciter ; il peut s'agir d'anciens bénéficiaires d'allocations de chômage qui se sentent un peu perdus dans les méandres de la réforme... Ou n'ont finalement pas besoin d'un boulot pour vivre.

« Louise » (prénom

d'emprunt) a touché pendant environ dix ans des allocations de chômage comme cohabitante. Elle y avait évidemment droit puisqu'elle avait été licenciée. « C'est vrai que mon compagnon gagne très bien sa vie et que je n'avais, financièrement parlant, pas réellement besoin de travailler », raconte cette Bruxelloise. « Je n'avais donc pas forcément besoin d'allocations de chômage non plus quand j'ai perdu mon job, mais pourquoi y aurais-je renoncé alors que j'y avais droit ? Je n'ai pas triché, ni fraudé », estime-t-elle.

« Parmi mes connaissances, certaines me lançaient que mon chômage, c'était un peu mon argent de poche. Oui, c'est vrai, on peut dire ça... Enfin, c'est un peu réducteur, c'est plus compliqué que ça... Et puis, encore une fois, je n'ai pas volé cet argent. »

« Louise » n'a pas demandé d'aide au CPAS. Elle se dit qu'elle n'y aura de toute façon pas droit. On la sent légèrement embarrassée, car elle craint que ces propos puissent choquer. C'est ce qui explique aussi sa demande de témoigner anonymement. Soyons

très clairs : il est hors de question de porter un jugement moral sur ce témoignage et il n'est pas représentatif de la situation que vivent tous les cohabitants. Un cohabitant qui se voit refuser une aide d'un CPAS, ce sont quelques centaines d'euros qui peuvent faire cruellement défaut à une famille.

LE PARI DU GOUVERNEMENT

Il n'existe officiellement aucune donnée statistique sur ces « disparus » parmi les exclus du chômage. Ce qui ne signifie pas que ce groupe représente une surprise pour le gouvernement, que du contraire : lorsque le ministre de l'Emploi, David Clarinval (MR), a lancé cette réforme du chômage, il était très clair que le gouvernement tablait sur un tiers de retours au travail, un tiers de personnes qui se retrouveraient au CPAS et un tiers d'exclus qui « s'évaporaient dans la nature », parce qu'ils n'auraient pas droit à une intervention du CPAS ou parce qu'ils n'en auraient pas besoin pour vivre.

Ce tiers-là en tout cas semble déjà une réalité statistique... ■

PREMIER CONTRAT PRO POUR LE SONÉGIEN TIMÉO KERCKHOFS

À 17 ans, Timéo Kerckhofs vient de franchir une nouvelle étape importante dans sa jeune carrière. Il a en effet décroché son premier contrat professionnel à la RAAL.

CÉDRIC MARTIN

L'information a été révélée un peu partout sur les réseaux sociaux, à commencer par ceux de la RAAL et des principaux intéressés, ce mercredi après-midi. Le jeune Timéo Kerckhofs (17 ans), actif la saison dernière avec l'équipe B en D3A ACFF, fait désormais partie intégrante du noyau A des Loups, avec lesquels il était d'ailleurs parti en stage estival aux Pays-Bas et a d'ailleurs effectué toute la préparation. Cela s'est davantage concrétisé à l'annonce ce mercredi de son premier contrat professionnel signé en faveur du club louviérois, et ce jusqu'en 2028. Une très bonne nouvelle, donc, pour ce milieu polyvalent le plus souvent utilisé en 8 comme « box-to-box ».

« Une immense fierté de voir Timéo Kerckhofs franchir une étape majeure de son parcours en signant son premier contrat professionnel avec la RAAL La Louvière », ont écrit ses représentants sur Instagram. « Cette signature est le fruit de nombreuses années de travail, de sacrifices et d'une progression constante. Elle récompense son investissement quotidien, son état d'esprit exemplaire et sa détermination à toujours vouloir progresser. Chez Eleven Power Agency, nous sommes heureux d'avoir pu l'accompagner dans cette étape importante de sa carrière et nous le remercions pour sa confiance. »

Il est désormais contractuellement lié à la RAAL. © RAAL

La RAAL a, pour sa part, joint les mots suivants à sa publication : « Timéo Kerckhofs, qui a été formé à la RAAL Wolves Academy, a signé son premier contrat pro à la RAAL ! Félicitations Timéo ! »

FILS D'ALEXIS KERCKHOFS

Voilà en tout cas un joli signal lancé aux jeunes de la Wolves Academy mais aussi aux footeux de la région puisque c'est un petit gars du Centre, Soignies en l'occurrence, qui touche un peu plus à son rêve. Son patronyme n'est en tout cas pas

étranger aux connaisseurs du ballon rond puisque l'on a bien connu son papa Alexis sur (ex-RWDM notamment) puis aux abords des terrains. Récemment, il a notamment entraîné Soignies en P1 avant de vivre plusieurs saisons à Tubize-Braine en tant qu'adjoint de Drazen Brncic, jusqu'à la fin de saison dernière. Il a décidé de faire un pas de côté cette saison pour être au plus près des siens... et sans doute regarder d'un oeil plus attentif encore la progression de son fiston... « Nous essayons sa maman et moi de

l'encadrer et le conseiller du mieux possible. Je suis très heureux et fier qu'il signe son premier contrat pro ! », nous a avoué Alexis Kerckhofs, avant d'ajouter : « Il met tout en œuvre pour atteindre ses objectifs. Il travaille dur au quotidien et reste les pieds sur terre. Je suis également très fier de son parcours scolaire. Il a réussi sa rhéto avec brio ! Il peut désormais se consacrer à sa passion : le foot. Mais je lui ai conseillé une formation et d'apprendre quelques langues étrangères », conclut-il. ■

P2B : Estinnes attire Yves Ngaha en provenance de Naast

Belle pioche pour Luigi Scichilone et Estinnes en vue de cette nouvelle saison de P2B. Dans un secteur offensif quelque peu amoindri, les Estinnois accueillent Yves Ngaha, champion de P2B avec Naast.

Le virevoltant ailier, passé notamment par Houdeng et Bracquegnies constitue un très joli renfort pour Estinnes, qui dans le même temps, déplore l'arrêt de Maxime Verlinden à cause d'un emploi du temps trop chargé.

LE SOIR

Les cours d'eau belges restent sous la menace d'une sécheresse prolongée

Avec des températures élevées et un manque de pluie, la vigilance reste de mise sur l'état des rivières et barrages, en Belgique comme en Europe. La gestion des réserves d'eau devient un enjeu crucial pour un proche avenir.

GIL DURAND

Aucun répit ne se profile. Après des semaines de temps chaud et sec, l'Europe se prépare à une nouvelle séquence de températures élevées et de très faibles précipitations.

En Belgique aussi, les prévisions météo des prochains jours n'annoncent que peu de pluie d'ici au 16 août, alors que les températures devraient rester au-dessus des 25°C, avec quelques pointes attendues à 30°C.

Réunie ce jeudi, la cellule Sécheresse wallonne a répété son inquiétude concernant les cours d'eau de la Région. « La situation actuelle reste très

d'attente adapté pour les bateaux, fermeture d'écluses, tirant d'eau limité, voire interdiction par endroits) entrées en vigueur au début de l'été sont maintenues, mais restent, jusqu'ici, limitées. « On a au moins une dizaine de jours devant nous », veut croire Philippe Dierickx.

Un risque pour... le prochain été

Si le barrage de l'Eau d'Heure permet de maintenir un niveau d'eau suffisant dans la Sambre, la Meuse et les canaux Charleroi-Bruxelles et du Centre, la si-

**La Lesse à Houyet
le 29 juillet dernier.**

© PHOTO NEWS.

tuation est plus sensible pour certains barrages réservoirs, qui sont très surveillés. Il reste néanmoins une certaine marge de manœuvre. « La grande difficulté », reconnaît le directeur de la gestion hydrologique, « c'est d'avoir des barrages suffisamment remplis pour permettre de lutter contre la sécheresse, mais pas trop, pour garder une réserve en cas d'orages violents. C'est contradictoire, mais nous disposons d'outils et de règles ajustées pour trouver le meilleur équilibre. »

En Flandre, le code orange sécheresse est en vigueur depuis la mi-juillet. Diverses mesures sont en vigueur, telles que des interdictions de prélèvement et des restrictions à la navigation sur les cours d'eau. L'inquiétude est moins vive à Bruxelles, où la cellule Sécheresse a « simplement » maintenu le niveau « jaune », à savoir la phase de vigilance. Les différentes nappes d'eau, en diminution, restent « globalement dans de bons niveaux au regard des moyennes annuelles », grâce aux précipitations hivernales.

C'est, paradoxalement, ce qui préoccupe Philippe Dierickx : nous affrontons cet été grâce aux réserves qui ont été accumulées les précédents mois. « La grande question, c'est celle de la multiplication des épisodes de sécheresse », estime-t-il. « Bien sûr, nous avons déjà connu des années sèches, mais il s'agissait d'événements pon-

préoccupante, les débits sont dans des valeurs très basses pour la saison et certains d'entre eux, sous les valeurs minimales», précise-t-elle dans un communiqué. « Pour ce qui est des cours d'eau non navigables, on continue d'observer une descente progressive systématique. On rejoint les débits des années particulièrement sèches de 2020 et 2022. En l'absence de pluies dans les prochaines semaines, la situation deviendra critique. »

« La situation reste néanmoins sous contrôle presque partout, pour le moment », veut rassurer Philippe Dierickx, directeur de la gestion hydrologique en Wallonie. « Contrairement au Danube et au Rhin qui atteignent des niveaux critiques (lire ci-contre, NDLR), nous bénéficions de barrages et d'écluses au fil de l'eau qui nous permettent de maintenir un tirant d'eau (la distance entre la surface de l'eau et le point le plus bas de la coque d'un bateau, NDLR) acceptable. »

Les restrictions à la navigation (délai

tuels entourés de séquences humides qui permettaient de recharger les nappes phréatiques. » Et de faire le lien avec le réchauffement climatique : si les périodes sèches sont plus fréquentes et plus intenses, les réserves souterraines et les barrages n'auront plus l'occasion de se recharger correctement pendant les mois d'hiver.

Facteur aggravant : la sécheresse affecte également la capacité des sols à capter efficacement la pluie, ce qui pourrait avoir un impact sur les réserves disponibles l'été prochain. « A circonstances égales, nous serons moins bien préparés pour affronter les prochains étés secs si la recharge hivernale n'a pas permis de retrouver des niveaux suffisants », alerte-t-il. « C'est le risque principal. »

La Libre BELGIQUE

L'avalanche de questions écrites posées au gouvernement wallon est-elle nécessaire ?

■ Le 16 juillet, un député de la majorité a déposé 86 questions en une seule fois.

Notre démocratie est fondée, comme beaucoup d'autres, sur la séparation de trois pouvoirs. Le législatif (un parlement), l'exécutif (un gouvernement) et le judiciaire (la justice). La Région wallonne n'échappe pas à cette règle.

Le rôle du pouvoir législatif qui est issu des élections (le Parlement wallon dans ce cas-ci) est avant tout de contrôler l'action du gouvernement. Pour ce faire, il existe plusieurs possibilités. Les interpellations et les questions, notamment. Celles-ci peuvent être orales – elles sont alors posées de manière directe par un(e) député(e) au ministre en séance plénière ou en séance de commission. Mais il existe aussi des questions écrites adressées

aux membres du gouvernement. Tout cela est public, ces questions et leurs éventuelles réponses sont disponibles sur le site internet du Parlement wallon.

Bien souvent, la consultation de ces questions et de leurs réponses lorsqu'il y en a – les cabinets disposent d'un délai d'un peu moins d'un mois pour y répondre – constitue une source d'information intéressante. Mais c'est de moins en moins le cas. Il est donc légitime de se demander si l'exercice ne devrait pas être mieux encadré.

Capacité humaine et matérielle

En effet, le nombre de questions écrites déposées est faramineux, obligeant souvent les cabinets à mobiliser leurs conseillers pour y répondre. Chez certains, on n'hésite pas à considérer que l'avalanche de questions écrites qui leur parvient chaque semaine occupe une partie importante du temps de leurs collaborateurs. Pour l'exemple, le 16 juillet, un député Les

Certes, tou(te)s
les député(e)s
ne procèdent pas
de la sorte.
Néanmoins,
cette orgie
de questions écrites
conduit à rendre
l'exercice
un peu obsolète.

Engagés, membre de la majorité donc, a déposé 86 questions écrites le même jour. Nous éviterons de le citer, parce qu'il n'est pas le seul à procéder de la sorte. Néanmoins, l'exemple évoqué est particulièrement illustratif des dérives liées à l'exercice.

Outre que l'on peut s'interroger sur la capacité humaine et matérielle pour un seul député de rédiger toutes ces questions – ce travail est surtout réalisé par des collaborateurs parlementaires – on peut aussi se demander en quoi il est nécessaire de déposer autant de questions en une seule fois.

Il a déjà répondu

On constate aussi souvent que le ou la ministre interrogé(e) se borne à rappeler au député qu'il a déjà répondu à cette question posée oralement ou par écrit par un autre collègue parlementaire, qui est parfois membre du même groupe politique. N'est-il pas possible de vérifier ou de se coordonner ? Bien sûr que si.

Quant aux thématiques abordées, elles sont diverses et variées. Parfois très précises, parfois très vagues et parfois très locales lorsqu'elles visent une question liée à un rond-point ou autre.

Certes, tou(te)s les député(e)s ne procèdent pas de la sorte. Néanmoins, cette orgie de questions écrites conduit à rendre l'exercice un peu obsolète.

Pourquoi? Parce que certains cabinets laissent filer le délai et qu'ils ne répondent pas à la question. Certaines thématiques intéressantes passent ainsi à la trappe.

Éplucher les documents parlementaires permet aussi de constater depuis de très nombreuses années, que certains élus wallons – cette analyse se base sur le Parlement wallon, mais elle pourrait sans doute être étendue à d'autres assemblées du pays – soignent leurs statistiques, espérant faire l'objet d'un titre positif dans la presse au moment du bulletin annuel des élus.

On serait tenté d'écrire que trop de contrôle (bâclé?) tue le contrôle démocratique. Il y a quelques années, face à des premières dérives du même genre rencontrées au Parlement wallon, un cadre avait été fixé et cela avait évolué dans le bon sens. Aujourd'hui, il semblerait que tout soit à recommencer.

S. Ta.

Plus de la moitié des exclus du chômage ont demandé un revenu d'intégration...

Plus de 53 % des quelque 99 000 personnes ayant perdu leurs allocations de chômage au cours des six premiers mois de l'année ont introduit une demande de revenu d'intégration auprès de leur CPAS, rapporte jeudi L'Écho, sur la base de chiffres du SPP Intégration sociale. Au total, 52 600 demandes ont été déposées. Un peu plus de 43 600 ont été acceptées, soit 83 % du total. Près de 9 000 ont en revanche été refusées, notamment lorsque les revenus du ménage étaient jugés trop élevés. La proportion de personnes percevant effectivement un revenu d'intégration dépasse sensiblement l'hypothèse d'un bénéficiaire sur trois avancée par le gouvernement lors de l'annonce de la limitation des allocations de chômage à une durée maximale de deux ans. À l'échelle du pays, un peu plus de 44 % des personnes exclues en bénéficient désormais. Les écarts régionaux sont marqués. En Flandre, environ 34 % des personnes concernées ont introduit une demande auprès de leur CPAS, contre 43,9 % à Bruxelles et près de 49 % en Wallonie. Pour rappel, les premières vagues d'exclusion ont été mises en œuvre en janvier, mars et avril. Au total, environ 1 80 000 personnes devraient perdre leurs allocations d'ici juillet 2027. Selon les données de l'Onem, qui ne portaient que sur les deux premières vagues de suspension, environ 10 % des personnes concernées avaient retrouvé un emploi et 9 % avaient été prises en charge par l'assurance maladie.

... “Trop tôt que pour tirer des conclusions”, objecte le cabinet Van Bossuyt

“Le fait qu’une partie des personnes perdant leurs allocations aient temporairement recours au revenu d’intégration, était prévisible. [...] Le revenu d’intégration est un filet de sécurité de dernier recours, mais pas une fin en soi. Quiconque est apte au travail doit se voir offrir toutes les chances de retrouver un emploi durable”, réagit la ministre de l’Intégration sociale Anneleen Van Bossuyt (N-VA). En complément d’information, son cabinet précise que les chiffres actuels ne concerneraient que les premières personnes exclues du chômage, “les plus éloignées du marché du travail”. Cela expliquerait le nombre de recours au revenu d’intégration sociale, plus élevé que ce qu’avait anticipé le gouvernement (qui avait estimé qu’environ 30 % des chômeurs exclus auraient recours au revenu d’intégration).

